



COMMUNE DE MONTMEYRAN

DEPARTEMENT DE LA DROME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

ARRÊTÉ N°2020/20

Le Maire de MONTMEYRAN,

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté municipal en date du 9 juin 2017 nommant M. Laurent BARRAL au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe dans les fonctions d'agent administratif,

Arrête :

Article 1^{er} : l'arrêté temporaire n°2017/77 en date du 30 octobre 2017 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes

Article 2 : M. Laurent BARRAL, agent titulaire exerçant l'emploi permanent d'agent administratif, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

Article 3 : À ce titre, M. Laurent BARRAL sera chargé de :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- recevoir les demandes de changement de prénom ;
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS (à compter du 1er novembre 2017)
- dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.



COMMUNE DE MONTMEYRAN

DEPARTEMENT DE LA DROME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

M. Laurent BARRAL sera également chargé de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

M. Laurent BARRAL délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de M. Laurent BARRAL fonctionnaire municipal délégué.

Article 4 : Outre les actes d'état civil, Laurent BARRAL est délégué pour les signatures suivantes :

- tous les actes liés au recensement militaire ;
- certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- légalisation de signature ;
- les réceptions postales.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ✓ au représentant de l'Etat,
- ✓ au Procureur de la République ;

et notifiée à l'intéressé(e).

Fait à Montmeyran, le 29 mai 2020

Olivier ROCHAS, maire



Notifié le 4 juin 2020